

Type de réunion

Réunion d'école publique

02- Quelles doivent être les missions de l'Ecole à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir ?

Les parents attendent de l'Ecole une mission d'éducation. Nécessité pour les enseignants d'avoir une formation initiale en ce domaine, en IUFM.

La part de l'éducation à l'école devient de plus en plus importante. L'enseignant est devenu une personne référente en matière d'éducation. Les sanctions données par l'école devraient donc être mieux acceptées par les parents qu'elles ne le sont dans la réalité. Les parents devraient être conscients qu'il n'y a pas d'éducation sans sanction. Nécessité d'expliquer les exigences de l'Ecole.

Proposition : des réunions obligatoires pour les parents animées par des psychologues et des médecins pour les sensibiliser à l'importance de l'éducation, dès la Maternelle (une en juin, une en novembre par exemple).

- Alléger les classes à plusieurs niveaux à 25 maximum

13- Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

Les relations de l'Ecole avec les parents dont les enfants sont en difficulté sont plus fréquentes dans le premier degré. Au Collège, le travail des assistantes sociales qui vont dans les familles est lent et difficile pour d'une part établir la confiance et d'autre part pour contribuer à la reconstruction d'un adolescent démoli par la vie.

Proposition : renforcer au Collège le lien entre ce que l'on demande à l'Ecole et ce qui est nécessaire dans la vie active.

Autre proposition : augmenter le personnel RASED pour effectuer un véritable suivi des élèves en difficulté.

- Le redoublement du CP est souvent refusé par les parents : possibilité de prolonger l'année CP par un trimestre supplémentaire.

- Augmenter les devoirs à la maison dans la perspective de l'entrée en sixième.

Les devoirs doivent être maintenus pour garder le contact entre l'Ecole et les parents.

- Nécessité d'une meilleure évaluation du temps consacré aux devoirs à la maison selon le rythme de travail des élèves.

- Mettre en place des structures d'aide aux devoirs dans le cadre du péri-scolaire dans les RPI et les petits villages. La participation financière des parents est remise en cause.

- L'aide aux devoirs est souvent nécessaire pour des enfants en difficulté, mais elle est payante quand elle existe et considérée comme superflue par les familles qui en auraient le plus besoin.

Le lien entre les parents d'élèves et l'Ecole est essentiel. Mettre en place des relations plus étroites dans le premier degré en organisant des réunions plus fréquentes pour aller vers « une école des parents » pour instaurer une meilleure compréhension mutuelle.

Prévoir, dès la formation en IUFM un module obligatoire intitulé : « la relation aux parents » qui aborderait les exigences, les limites...

Souhait d'avoir un médiateur extérieur, sorte de relais dans les relations parfois difficiles avec certains parents, afin de faciliter la rencontre et le dialogue.

- Connaissance nécessaire de la part des enseignants des réseaux sociaux pour aider les familles en difficulté.

- Des classes spécialisées ouvertes, oui mais ne pas rassembler les élèves en difficulté dans des classes fermées.

20- Comment l'École doit-elle utiliser au mieux les moyens dont elle dispose ?

Les moyens mis à la disposition des écoles en crédit et en personnel devraient être égaux entre les différentes académies.

Diminuer le nombre d'enseignants non spécialisés qui ne sont pas devant une classe.

Mettre davantage de moyens en personnel dans les établissements « difficiles » avant que les problèmes deviennent cruciaux.

Donner plus de pouvoir aux collectivités locales en matière de gestion et d'organisation des écoles

Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)

1 Renforcer les relations parents École en intégrant cette problématique dans la formation initiale des enseignants afin qu'ils puissent développer et animer des espaces de rencontres.

2 Généraliser la mise en place d'activités péri-scolaires gratuites dans les petites communes.

3 Harmoniser les interventions des assistantes sociales entre le premier et le second degré en les intégrant aux RASED ;